

Présentation générale CAVEC

25 septembre 2009 - Biarritz

Caisse d'Assurance Vieillesse
des Experts-Comptables et
des Commissaires aux Comptes



La CAVEC aujourd'hui : sa place dans le monde de la retraite

**LE REGIME GENERAL
DES SALARIES**
(article L 200-2 du
Code de la SS)

REGIMES SPECIAUX
(Fonctionnaires, SNCF...)

ARRCO-
AGIRC

IRCANTEC

ORGANISATION AUTONOME D'ASSURANCE VIEILLESSE
(article L 621-3 du Code de la SS)

Régime
des artisans

Régime des
Professions
Industrielles et
Commerciales

Régime des
professions
agricoles

Régimes
Divers
(Avocats,
Clergé...)

**Régime des
Professions
libérales**

La CAVEC aujourd'hui : sa place dans le monde de la retraite

→ 1 caisse nationale

CNAVPL: Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales

→ 10 sections professionnelles

CRN: Caisse de Retraite des Notaires

CAVOM : Caisse d'Assurance Vieillesse des Officiers Ministériels, Officiers Publics et des Compagnies Judiciaires

CARMF : Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France

CARCD : Caisse Autonome de Retraite des Chirurgiens Dentistes (absorption de la Caisse des Sages Femmes en 2009)

CAVP : Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens

CARPIMKO: Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Pédiçures-Podologues, Orthophonistes et Orthoptistes

CARVP : Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Vétérinaires

CAVAMAC : Caisse d'Allocation Vieillesse des Agents Généraux et des Mandataires non salariés d'Assurance et de Capitalisation

CAVEC : Caisse d'Assurance Vieillesse des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes

CIPAV : Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse



La CAVEC aujourd'hui : sa place dans le monde de la retraite

Effectif des cotisants de la CNAVPL

CIPAV	185 991
CARPIMKO	137 597
CARMF	123 539
CAVEC	18 461
7 autres caisses	107 781

La CAVEC aujourd'hui : sa place dans le monde de la retraite

Les cotisants CAVEC représentent 3,2% des effectifs de la caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales

La proportion d'experts-comptables salariés est en baisse constante : en 2008 ils sont 4987 (27%)

Les effectifs de cotisants augmentent faiblement (+ 231 en 2008)

Les effectifs de bénéficiaires de pensions augmentent fortement (+ 8,5% en 2008 pour atteindre le nombre de 7793)

La CAVEC aujourd'hui : son fonctionnement

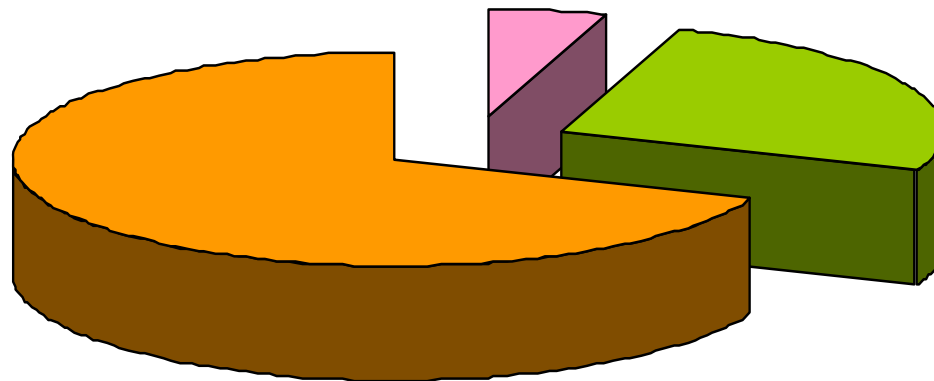
- Un conseil d'administration de 38 membres
 - . des élus
 - . des membres désignés par l'Ordre et la Compagnie
 - . des représentants des retraités

- 22 permanents

LA CAVEC : sa place dans les retraites des experts comptables

→ L'expert comptable libéral

Expert comptable libéral

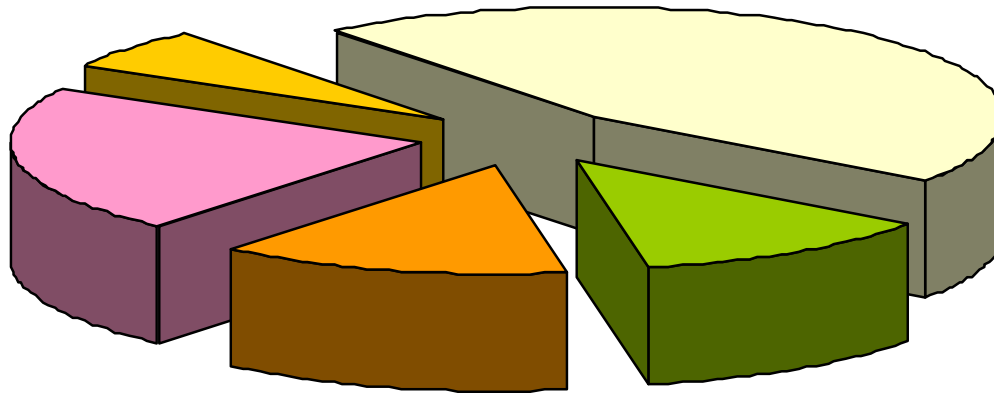


■ CNAVTS ■ CAVEC base ■ CAVEC complémentaire

LA CAVEC : sa place dans les retraites des experts comptables

→ L'expert comptable salarié

Expert comptable salarié



■ CNAVTS ■ ARRCO ■ AGIRC ■ CAVEC base ■ CAVEC complémentaire

La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

Le régime de base (depuis le 1er Janvier 2004)

- Régime légal dont les paramètres sont fixés par décret
- Régime commun à l'ensemble des professions libérales
- Régime compensé au niveau national

La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

Le régime de base (depuis le 1er Janvier 2004)

- Une cotisation proportionnelle aux revenus nets de l'année N
 - calculée provisionnellement sur les revenus de l'année N-2,
 - réajustée lorsque les revenus de l'année N sont connus,

La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

Le régime de base (depuis le 1er Janvier 2004)

TNS		Salarié	
Cotisation	Points acquis	Cotisation	Points acquis
Tranche 1 : 8,6% du revenu TNS	450	Forfait	450
Tranche 2 : 1,6% du revenu TNS	100		

En 2009 :

-Montant maximal de cotisation T1 : 2508€

-Montant maximal de cotisation T2 : 2278€

-Montant du forfait salarié : 2508€

-Valeur du point servi : 0,522€

La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

Le régime de base (depuis le 1er Janvier 2004)

Paielement de la retraite	Conditions de liquidation
A taux plein	A partir de 60 ans et 160 trimestres d'assurance, tous régimes confondus Entre 60 et 65 ans pour les anciens combattants A partir de 60 ans pour les inaptes au travail A partir de 65 ans
Avec 1,25% de minoration par trimestre manquant	Entre 60 et 65 ans si vous n'avez pas les 160 trimestres
Avec majoration de 0,75 % par trimestre supplémentaire cotisé au-delà du 1er janvier 2004	Au-delà de 60 ans avec plus de 160 trimestres , tous régimes confondus

La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

Le régime de base (depuis le 1er Janvier 2004)

→ Deux options de rachats

→ **Rachat de trimestres d'assurance**

→ Permet d'atténuer le coefficient de minoration ou d'atteindre le taux plein

→ **Rachat de trimestres d'assurance et de points de retraite**

→ Permet d'atténuer le coefficient de minoration ou d'atteindre le taux plein, et d'augmenter le montant de la retraite grâce aux points supplémentaires acquis

→ Rachat de 12 trimestres au maximum

La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

Cumul emploi-retraite

Au régime de base des Professions Libérales	Au régime complémentaire de la CAVEC	Au régime général
Art. L 643-6 du Code de la SS	Art. 47 et 58 des statuts	Art. L 161-22 du Code de la SS
<p>Principe : libéralisation du cumul emploi-retraite depuis le 1^{er} janvier 2009</p> <p>3 conditions :</p> <ul style="list-style-type: none">-Avoir cessé son activité salariée- Avoir liquidé l'ensemble des ses retraites- Respecter les conditions d'âge et de durée d'assurance <p>Si une de ces condition n'est pas remplie, une condition de ressources est appliquée.</p>	<p>Possibilité de poursuite l'activité sans condition</p>	<p>Principe : libéralisation du cumul emploi-retraite depuis le 1^{er} janvier 2009</p> <p>3 conditions :</p> <ul style="list-style-type: none">-Avoir cessé son activité salariée- Avoir liquidé l'ensemble des ses retraites- Respecter les conditions d'âge et de durée d'assurance <p>Si une de ces condition n'est pas remplie, une condition de ressources est appliquée.</p>
Si poursuite de l'activité cotisations dues	Si poursuite de l'activité cotisations dues	Si poursuite de l'activité cotisations dues

La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

→ Le régime complémentaire

→ Régime dont les règles sont fixées à l'initiative du conseil d'administration

→ Régime autonome sur le plan financier

→ Régime avec des options

La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

Le régime complémentaire

La COTISATION est fixée au regard du revenu professionnel de l'avant dernière année, sans régularisation

Possibilité d'option pour la classe immédiatement supérieure

BAREME 2009

TNS				Salariés			
CLASSES	REVENUS PROFESSIONNELS 2007	MONTANT DE LA COTISATION	POINTS ATTRIBUES	CLASSES	MONTANT DE LA COTISATION	POINTS ATTRIBUES	
A	Jusqu'à 15 550€	480€	48				
B	Jusqu'à 31 100€	1 802€	180				
C	Jusqu'à 43 000€	2 843€	284	C	2 843€	284	
D	Jusqu'à 62 055€	4 444€	444	D	4 444€	444	
E	Jusqu'à 75 960€	7 087€	708				
F	Jusqu'à 91 155€	10 811€	1080				
G	Jusqu'à 127 615€	12 012€	1200				
H	Au-delà de 127 615€	15 015€	1500				



La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

→ Le régime complémentaire

La PRESTATION : un point acheté 10.01 € donne droit à une prestation annuelle de 1.061€

Le rendement technique du régime est de $1.061/10.01 = 10.6\%$

La PRESTATION est le résultat du produit du nombre de points acquis par la valeur de service du point (1.061 € en 2009)

- Versée à taux plein si la demande est faite à 65ans
- Versée à taux plein dès 60 ans en cas d'inaptitude reconnue
- Minorée de 1.25% par trimestre manquant entre 60 et 65 ans
- Majorée de 1.25% par trimestre plein de prorogation après 65 ans et dans la limite de 25%.

La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

→ Le régime complémentaire

La REVERSION :

- 50 % (avant le 1^{er} janvier 2009) des points acquis par l'expert-comptable
- 60 % (à partir du 1^{er} janvier 2009) des points acquis par l'expert-comptable
- 100 % en cas de règlement de la cotisation facultative de conjoint

Sans condition de ressources

Partage entre les différents conjoints survivants non remariés

La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

→ Le régime complémentaire

RACHAT

- A partir de 50 ans et jusqu'à 60 ans
- Rachat de la différence entre les points cotisés à la date du rachat et les points cotisés par le passé.

La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

Votre régime complémentaire, c'est en 2008 :

17 554 cotisants

pour 89 millions d'€ de cotisations
et rachats

7 793 prestataires

pour 83 millions d'€ de prestations

840 millions d'€

de réserves (de l'ordre de 10 années
de prestations)

La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

→ Le régime complémentaire

Le pilotage technique d'un régime autonome

- Baisse du rendement en revalorisant plus le point cotisé que le point servi dans une perspective de solidarité intergénérationnelle
- Optimisation de la gestion financière

Les perspectives à long terme

- Le pilotage s'appuie sur des projections à l'horizon 2050

La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

→ Le régime invalidité-décès

→ Régime dont les règles sont fixées à l'initiative du conseil d'administration

→ Régime autonome sur le plan financier

→ Régime avec des options

La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

→ Le régime de l'invalidité-décès

LA COTISATION : A partir du 1^{er} janvier 2009, plus de souplesse dans le choix de sa classe de cotisation en déconnectant les classes du régime complémentaire et du régime invalidité-décès

Tranche de revenu	Classe de cotisation	Montant
Jusqu'à 15 550€	1	130 €
Jusqu'à 43 000€	2	260 €
Jusqu'à 75 960€	3	520 €
Au-delà de 75 960€	4	780 €

La CAVEC aujourd'hui : ses régimes

→ Le régime de l'invalidité décès

LES PRESTATIONS

- En cas d'invalidité (taux minimum exigé = 66%)

CLASSE	MONTANT POUR UN TAUX RECONNU DE 100 %
1	6 240 €
2	12 480 €
3	24 960 €
4	37 440 €

- En cas de décès

CLASSE	CAPITAL-DECES	RENTE ANNUELLE AUX ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS
1	36 400 €	2 080 €
2	72 800 €	4 160 €
3	145 600 €	8 320 €
4	218 400 €	12 480 €